

- Juin 2021

Analyse de la compétitivité sur le marché international de la filière fraise en 2020 (données 2019)

Pays suivis : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Maroc, Pays-Bas.

Objectifs et méthodologie

La veille concurrentielle est un outil collectif d'observation et d'analyse mis en place à l'attention de tous les acteurs de la filière fruits et légumes pour comprendre et anticiper les évolutions de la compétitivité.

Afin de permettre une meilleure approche de forces et faiblesses des concurrents en présence, l'analyse de la compétitivité s'articule suivant **six axes** :

- 1- Le potentiel de production
- 2- L'environnement pédologique, climatique et pathogène
- 3- La capacité à conquérir les marchés
- 4- Le portefeuille des marchés
- 5- L'organisation de la filière et le soutien public
- 6- L'environnement macro-économique

La comparaison au sein de la filière s'appuie sur une évaluation homogène de la compétitivité, en prenant en compte l'ensemble des maillons composant la filière (de la production au consommateur). Pour chacun des axes, une note est attribuée à chaque pays en fonction de nombreux indicateurs de performance, permettant ainsi de les classer entre eux. La

compétitivité de la filière d'un pays est évaluée sur un total de 1 000 points.

La collecte d'informations dans les pays producteurs est confiée au cabinet Agrex Consulting. L'exploitation des données recueillies est réalisée par un travail d'équipe rassemblant FranceAgriMer et Agrex Consulting.

L'analyse est éclairée par l'expertise de professionnels de chaque maillon des filières, notamment en comité de pilotage de l'étude.

Principaux résultats

Classement final des filières nationales pour la fraise en 2019 (sur 1000 points)



En haut du podium depuis la mise en place de la veille concurrentielle en

2008, **l'Espagne** conserve une fois de plus la tête du classement. C'est le premier pays producteur européen avec une récolte de 352 000 tonnes en 2019 et une production qui repart à la hausse pour la première fois depuis 2015. Principalement cultivée dans la région de Huelva en Andalousie, la fraise espagnole est très présente à l'export (plus de 293 000 tonnes en 2019). Elle domine très largement les marchés chez les principaux importateurs européens : Allemagne, Royaume-Uni et France. La production espagnole reste dominée par les variétés Fortuna et Rociera, et la quasi-totalité des producteurs font l'objet d'une certification Global GAP. La saison de production s'étend sur 6 mois, de janvier à juin, et a l'avantage de la précocité par rapport à la plupart des autres pays européens qui ne sont en mesure de produire qu'à partir du printemps, à l'exception de l'Italie et du Maroc.

La compétitivité de la fraise espagnole tient notamment aux gros volumes proposés et aux bas prix affichés à l'export (2,03 €/kg). En effet, les rendements espagnols sont parmi les plus élevés, plus de 48 t/ha en 2019 et la main d'œuvre y est peu coûteuse.

Cependant, la plus grande difficulté de l'Espagne au cours des prochaines années sera la maîtrise de ses ressources en eau. L'agriculture espagnole pèse déjà lourdement sur les réserves du pays, les précipitations sont limitées et peu régulières, notamment en Andalousie, et les eaux souterraines commencent à être fortement impactées par les problèmes de salinité. La gestion et la préservation de l'eau sera donc un enjeu stratégique des

fraisiculteurs et plus largement des agriculteurs espagnols.

L'Italie arrive cette année à la seconde place et retrouve donc le podium pour la 1^{ère} fois depuis 2014. La filière fraise italienne se caractérise par une production diversifiée, dominée par Candonga et Sabrina qui occupent respectivement 35 % et 31 % des surfaces. La recherche variétale y est active et de nouvelles variétés ont récemment été développées : Rosetta et Parthenope. Le bio est présent et concerne 6,5 % des surfaces en 2019. Les conditions climatiques en Italie sont propices à la culture de la fraise (fort ensoleillement, précipitations régulières et peu de jours de gel). Néanmoins, la question de la disponibilité en eau est à surveiller notamment en Basilicate, région chaude du Sud l'Italie et important bassin de production de fraises.

La qualité de la fraise italienne et la longueur de son calendrier de production (8 mois de janvier à août) en font un acteur important sur le marché.

Malgré une forte progression des exportations (+ 25 %), la balance commerciale reste déficitaire. La progression des volumes s'accompagne d'une baisse des prix importante (- 10 % par rapport à 2018), ce qui lui permet de gagner en compétitivité prix.

La **Belgique** arrive sur la dernière marche du podium avec des surfaces réduites, mais de bons rendements (36,3 t/ha). Le

pays est dynamique à l'export et est ainsi le 3^{ème} exportateur européen, alors que sa production de fraises est nettement plus faible que ses concurrents. La filière est cependant autosuffisante (130 % des besoins domestiques couverts) et ses importations lui permettent de dégager de gros volumes à l'export. Sa position centrale et ses capacités logistiques importantes sont autant d'atouts, et la Belgique peut ainsi desservir les marchés importateurs européens. La Belgique fournit d'ailleurs 21 % des volumes d'importation de la France.

La production est peu diversifiée (78 % de Elsanta) et orientée plutôt entrée de gamme. Elle est certifiée Global GAP à 80 %, ce qui constitue un point d'entrée pour certains pays ou circuits de distribution. La recherche scientifique y est structurée et dynamique. Les recherches se concentrent sur des solutions alternatives aux traitements chimiques, dans la mesure où les producteurs belges connaissent des problèmes de maladies sur les racines et ont peu de solutions de lutte efficaces actuellement. Comme en France, l'application de la réglementation phytosanitaire est assez stricte.

Aux **Pays-Bas**, la filière fraise dispose d'un profil similaire à la filière belge. Les surfaces sont limitées, et les rendements très élevés (46 t/ha). La production, entrée de gamme, est également axée sur la variété Elsanta, et la quasi-totalité des producteurs sont certifiés Global GAP. Le pays bénéficie d'une position stratégique par rapport aux principaux

importateurs (20 % des parts de marché en Allemagne et 16 % au Royaume-Uni). De plus, les conditions climatiques sont sensiblement similaires dans les deux pays. Le calendrier de production des Pays-Bas est étendu puisqu'il s'étale sur 10 mois de mars à décembre. Le développement des cultures sous abris et les recherches menées mettent en avant l'ambition néerlandaise qui est d'être capable de produire tout au long de l'année.

Cependant, les Pays-Bas connaissent en 2019 un recul de près de 6 % à l'export. Leurs prix sont les plus élevés du marché (4,14 €/kg), ce qui peut être un frein face à des concurrents développant de stratégies basées sur la compétitivité prix.

La **France** se situe en cinquième position du classement. Elle dispose d'un bon potentiel de production avec une belle diversité variétale et une production majoritairement haut de gamme. Ses rendements restent relativement bas par rapport aux autres pays (18 t/ha), mais sont en progression par rapport à l'année précédente. La part de surfaces bio est significative (7,4 %) et la filière dispose de plusieurs SIQO pour ses productions de fraises. La recherche scientifique est assez active et des projets intéressants sont menés sur les questions de lutte biologique.

Les consommateurs français semblent fidèles à la fraise française et de saison ce qui est un atout pour la filière. Néanmoins, la production reste en deçà de la demande (52 % de la

consommation domestique assurée par la production nationale) et le pays reste donc fortement dépendant des importations. En conséquence, la balance commerciale est largement déficitaire.

La France a également connu des difficultés à l'export en 2019 avec une baisse de 17% des volumes exportés malgré une hausse de la production. Les exportateurs ont malgré tout réussi à réduire la perte en valeur et à maintenir un bon niveau de valorisation du produit (3,14 €/kg). Comme la Belgique, la France doit également trouver des solutions pour s'adapter aux nouvelles contraintes et réglementations phytosanitaires.